

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS DU SEMESTRE D'ÉTÉ 1912

Ouverture : 9 Avril 1912 — Clôture : 15 Juillet 1912

(Dernier terme d'inscription aux cours : 24 Avril)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STÜDER, 3, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1912

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1912

Ouverture : 9 Avril 1912 — Clôture : 15 Juillet 1912

(Dernier terme d'inscription aux cours : 24 Avril)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, 3, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3.

1912

Les cours commenceront le 9 avril, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1912.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1911-1912, est composé de :

MM. Edouard MONTET, Recteur ;
Albert MAYOR, Vice-Recteur ;
Paul MORIAUD, Secrétaire ;

et de

MM. Ch.-Eug. GUYE, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Charles SEITZ, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Georges FULLIQUET, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1912

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Ch.-Eug. GUYE, Doyen.

	Salle
M. Charles Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral</i> (suite du cours d'hiver). 3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	33.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i> 2 h.	
Lundi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle (dynamique).</i> 3 h.	
(Suite du cours d'hiver).	
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	33.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i> 2 h.	
Mardi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Conférences d'analyse : Equations aux dérivées partielles de la physique mathématique.</i> 2 h.	
(Suite du cours d'hiver).	
Mercredi, de 4 à 6 heures.	33.
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i> 3 h.	
Lundi, de 9 à 11 heures et mercredi, à 9 heures.	33.
<i>Exercices d'éléments de mathématiques supérieures.</i> 2 h.	
Mercredi, de 2 à 4 heures.	17.
<i>Géométrie descriptive.</i> 2 h.	
Samedi, de 9 à 11 heures.	33.
<i>Séminaire de géométrie supérieure.</i> 2 h.	
Mardi, de 4 à 6 heures.	33.

	Salle
M. Raoul Gautier , prof. ord.	
<i>Astronomie sphérique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	33.
<i>Exercices d'astronomie sphérique.</i>	2 h.
(Jour à fixer ultérieurement.)	33.
<i>Météorologie dynamique.</i>	2 h.
Vendredi, de 9 à 11 heures.	33.
M. Charles-E. Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.
<i>Répétitoire pratique de physique</i> (complément du cours).	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.	
<i>Exercices pratiques de chimie organique</i> (complément du cours).	
Une après-midi par semaine.	Ecole de Chimie.
<i>Travaux de préparations et de recherches dans le laboratoire de chimie organique et inorganique.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
M. Philippe-A. Guye , prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	Ec. de Chimie. A. C. S ¹ .
<i>Visites d'usines.</i>	

¹ Amphithéâtre de chimie spéciale.

<i>Chimie théorique.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ec. de Chimie A. C. S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>		
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).		
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.		
III. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Exercices pratiques de chimie physique (2 ^{me} partie).		
Une demi-journée par semaine.		
II. Travaux de recherches.		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
M. Louis Chavanne , prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique et pharmacie.</i>	3 h.	
Mardi, à 8 heures, mardi et mercredi, à 10 heures.		Ec. de Chimie. P. A ¹ .
<i>Travaux pratiques de chimie pharmaceutique et analyse de denrées alimentaires.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
M. Alfred Lendner , prof. extr.		
<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.	
Mardi et samedi, à 7 heures.		Institut de Botanique.
<i>Détermination des plantes.</i>		1 h.
Vendredi, à 6 heures.		Institut de Botanique.
M. Louis Duparc , prof. ord.		
<i>Minéralogie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Pétrographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

¹ Petit Amphithéâtre.

<i>Toxicologie.</i>	1 h.	Salle
Mercredi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.	
Vendredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Répétitoire pratique de minéralogie.</i>	3 h.	
Samedi, de 2 à 5 heures.		
<i>Travaux dans le laboratoire de minéralogie.</i>		
Tous les jours.		
<i>Travaux dans le laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours.		
M. Alfred Monnier , prof. extr.		
<i>Analyse de minerais et produits métallurgiques.</i>	2 h.	
Mercredi et samedi, à 5 heures.		Ec. de Chimie. P.A.
M. Emile Yung , prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		Aula.
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Instit. de Zoologie.
<i>Répétitoire pratique de zoologie et d'anatomie comparée</i> (complément du cours).	4 h.	
Lundi ou mardi, de 2 à 6 heures.		Instit. de Zoologie.
M. Maurice Bedot , prof. extr.		
<i>Zoologie générale (Bionomie).</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		30.
M. Robert Chodat , prof. ord.		
<i>Botanique (Morphologie). — Biologie et Systématique des Archidiophytes.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.		Aula.
<i>Botanique pharmaceutique et systématique des familles exotiques.</i>	2 h.	
Mardi, de 10 heures à midi.		Institut de Botanique.

<i>Répétitoire pratique de botanique.</i> (Complément du cours.)	3 h.	
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>		
Le jeudi.		
M. Charles Sarasin , prof. ord.		
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	4 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 4 h., mercredi, à 5 h.		30.
<i>Répétitoire de géologie.</i>	1 h.	
Lundi, à 8 heures.		Labor. de Géologie.
<i>Travaux pratiques de géologie. (Laboratoire partiel.)</i>		
Deux matinées par semaine depuis 8 heures.		Lab. de Géol.
<i>Laboratoire complet de géologie.</i> Tous les matins.		Lab. de Géol.
<i>Excursions géologiques.</i> (Jours et heures à fixer ultérieurement).		
M. Edouard Claparède , prof. extr.		
<i>Psychologie générale. — Les méthodes psychologiques appliquées à l'étude des maladies mentales.</i>	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		30.
<i>Psychologie de l'enfant. — Chapitres choisis.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		49.
<i>Travaux spéciaux dans le laboratoire de psychologie.</i>		
[S'adresser au professeur.]		Lab. de Psychologie.
COURS DE PRIVAT-DOCENTS		
M. Emile André , Dr ès sc.		
<i>Parasitologie humaine : Arthropodes.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		30.
M. Georges Baume , Dr ès sc.		
<i>Métallurgie générale ; chimie métallurgique ; métallographie</i> (avec démonstrations pratiques).	1 h.	
Mardi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P. A.

	Salle	
M. Alphonse Bernoud , Dr ès sc. <i>Histoire de la physique</i> (Galilée). Lundi, à 2 heures.	1 h.	44.
M. Maurice Boubier , Dr ès sc. <i>Biologie générale</i> . Lundi, à 6 heures.	1 h.	33.
M. Emile Briner , Dr ès sc. <i>Electrochimie et électrometallurgie</i> . (Jour et heure à fixer ultérieurement).	1 h.	Ecole de Chimie.
M. Antoine Bron , Dr ès sc. <i>Cristallographie géométrique</i> . Vendredi, à 5 heures.	1 h.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Jean Carl , Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de Biologie générale</i> . Mardi, à 6 heures.	1 h.	30.
M. Léon-W. Collet , Dr ès sc. <i>Préparation aux excursions géologiques</i> . Vendredi, à 2 heures.	1 h.	Lab. de Géologie.
M. Enos Ferrario , Dr ès sc. <i>Matières colorantes</i> . Mercredi et samedi, à 5 heures.	2 h.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Henryk Golblum , Dr ès sc. <i>Des méthodes d'électroanalyse et leurs fondements théoriques</i> . Mercredi et samedi, à 8 heures.	2 h.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Dimitri Mirimanoff , Dr ès sc. <i>Introduction à la théorie des ensembles</i> . (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	2 h.	33.
M. Arnold Pictet , Dr ès sc. <i>Métamorphoses des insectes</i> . Lundi, à 5 heures.	1 h.	30.
M. Waclaw Radecki , Dr ès sc. <i>L'expérience psychologique</i> (méthodes, analyses, technique, démonstration des appareils). Mardi et vendredi, à 6 heures.	2 h.	Lab. de Psychologie.
<i>Les Processus psychiques affectifs et émotionnels</i> . Samedi, à 5 heures	1 h.	44.

	Salle
M. Auguste Rilliet , Dr ès sc. <i>Les méthodes de la chimie organique</i> . Samedi, à 9 heures.	1 h. Ecole de Chimie. P. A.
M. René de Saussure , Dr phil. <i>Les systèmes de corps solides</i> . Mercredi, à 3 heures.	1 h. 33.
M. Arthur Schidloff , Dr ès sc. <i>Conférences d'électricité appliquée</i> . (Suite du cours d'hiver.) Samedi, à 2 heures.	1 h. 34.
M. Louis Viret , Dr ès sc. <i>Algues d'eau douce</i> . Mercredi, à 6 heures.	1 h. 17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot.

Les Serres du Jardin botanique et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles: elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Chimie théorique (I). — Physique. — Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme¹.

¹ D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie; 2. Mathématiques spéciales ou

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie organique (II). (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

Il est recommandé de suivre les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique, autant que possible, dans l'ordre suivant :

1^{er} et 2^{me} semestres : Chimie analytique.

3^{me} semestre : Chimie technique.

4^{me} semestre : Chimie analytique.

5^{me} semestre : Chimie technique.

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année²; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Calcul différentiel et intégral; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyse des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie, botanique (en vue de la chimie agricole).

² Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale¹.

Consultez les art. 14, 16, 17, 21, 27, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 74, 75
du Règlement de l'Université.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). Autres sciences prévues aux programmes de l'un ou l'autre des baccalauréats.

2^{me} année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2^{me} partie. — Cours spéciaux².

3^{me} et 4^{me} années : Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour le Baccalauréat ès Sciences (Règlement art. 53).

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens (Règlement, art. 61).

Ils doivent donc faire le nécessaire pour satisfaire à ces exigences en ce qui concerne les laboratoires et exercices pratiques. Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, leur donneront toutes informations à ce sujet.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

¹ Les candidats qui préparent l'un des Baccalauréats ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

² Cours analogues à ceux prévus à la note 1, page 11, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou Sciences naturelles.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. — Laboratoires : Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — Laboratoires : Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — Laboratoires : Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — Laboratoires : Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 11 décembre 1899, que l'on se procure auprès du Secrétaire de l'Université.

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires,

et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme du baccalauréat. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. = Institut de Botanique.
 L. G. = Laboratoire de Géologie.
 L. P. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Salle	Salle	Salle	Salle	Salle	Salle
7 à 8	C. Cailler 33	C. Cailler 33 A. Lendner I.B.	C. Cailler 33	C. Cailler 33	C. Cailler 33	C. Cailler 33 A. Lendner I.B.
8 à 9	C. Sarasin 30	C.-E. Guye Aula L. Chavanne E.C.P.A.	C.-E. Guye Aula H. Golblum E.C.P.A.		C.-E. Guye Aula	C.-E. Guye Aula H. Golblum E.C.P.A.
9 à 10	H. Fehr 33 Ph. Guye E.C.A.C.S. R. Chodat Aula	Ph. Guye E.C.A.C.S. R. Chodat Aula G. Baume E.C.P.A.	H. Fehr 33 Ph. Guye E.C.A.C.S. R. Chodat Aula		R. Gautier 33 R. Chodat Aula	H. Fehr 33 R. Chodat Aula A. Rilliet E.C.P.A.
10 à 11	H. Fehr 33 E. Yung Aula	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.P.A. E. Yung Aula R. Chodat I.B.	R. Gautier 33 L. Chavanne E.C.P.A. E. Yung Aula		R. Gautier 33 E. Yung Aula	H. Fehr 33 E. Yung Aula
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A. R. Chodat I.B.	Amé Pictet E.C.G.A. L. Duparc E.C.P.A.		Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A.
2 à 3	C. Cailler 33 A. Bernoud 44	C. Cailler 33	H. Fehr 17		L. Collet L.G.	A. Schidloff 34
3 à 4	C. Cailler 33	C. Cailler 33	H. Fehr 17 R. de Saussure 33			
4 à 5	C. Sarasin 30	H. Fehr 33 C. Sarasin 30	C. Cailler 33		C. Sarasin 30	
5 à 6	L. Duparc E.C.P.A. Arnold Pictet 30	H. Fehr 33 L. Duparc E.C.P.A. Ed. Claparède 30	C. Cailler 33 C. Sarasin 30 A. Monnier E.C.P.A. E. Ferrario E.C.		M. Bedot 30 L. Duparc E.C.P.A. Ed. Claparède 49 A. Bron E.C. E. Ferrario E.C.	A. Monnier E.C.P.A. W. Radecki 44
6 à 7	L. Duparc E.C.P.A. M. Boubier 33	L. Duparc E.C.P.A. W. Radecki L.P. J. Carl 30	E. André 30 L. Viret 17		L. Duparc E.C.P.A. A. Lendner I.B. W. Radecki L.P.	

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Charles SEITZ, Doyen.

M. Jules Nicole , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Ménandre : <i>Les fragments récemment découverts</i> (Recueil Körte). — Andoicide : <i>Discours sur les Mystères.</i>	4 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 9 heures, et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire littéraire.</i> — La tragédie et le drame satirique.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Principes généraux. Déchiffrement des textes.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	58.
M. Paul Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucain : <i>Pharsale</i> , livre V. — Aulu-Gelle : <i>Nuits attiques</i> , chapitres choisis.	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi, à 8 h., samedi, à 9 h.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Principaux écrivains du III ^{me} siècle et de la première moitié du IV ^{me} siècle.	2 h.
Samedi, à 5 et 6 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — L'Islam.	2 h.
Mardi et samedi, à 8 heures.	46.

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	Salle
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Théâtre de Molière.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	Aula.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la Licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Le nom.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	46.
<i>Littérature italienne.</i> — Dante, sa vie et son œuvre.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication des plus anciens monuments de la langue française (éd. Koschwitz, Leipzig, Reiland).	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication de la <i>Commedia</i> de Dante Alighieri (éd. Casini, Firenze, Sansoni).	2 h.
Mercredi, à 9 et à 10 heures.	47.
M. Alexis François , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVIII ^e siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Questions de grammaire étudiées d'après les textes des grammairiens.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la Licence. Bernardin de Saint-Pierre : <i>Etudes de la Nature.</i> — G. Flaubert : <i>M^{me} Bovary.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.

M. Emile Redard , prof. ord.	
<i>Littératures anglaise et allemande.</i> — La littérature (poésie, théâtre, roman, etc.) en Angleterre et en Allemagne dans la seconde moitié du XIX ^e siècle.	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence (auteurs anglais).</i> — Interprétation et commentaire de <i>Pippa passes</i> , poème dramatique de Robert Browning, et du <i>Midsummer Night's Dream</i> , de Shakespeare.	4 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence (auteurs allemands).</i> — Interprétation et commentaire de <i>Der grüne Heinrich</i> , de Gottfried Keller, et de <i>Die versunkene Glocke, ein Märchendrama</i> , de Gerhart Hauptmann.	4 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
M. Ferdinand de Saussure , prof. ord.	
<i>Etymologie grecque et latine.</i> — (Continuation du cours d'hiver).	2 h.
Mardi, à 10 heures.	57.
Vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Mardi, à 3 et à 4 heures.	46.
<i>Explication de textes vieux haut-allemand</i> (conférence).	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	57.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie moderne.	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Dissertations et discussions.	4 h.
Vendredi, à 2 heures.	47.
<i>Explication de textes philosophiques.</i> — Platon : <i>République</i> , livre VII (texte grec).	4 h.
Samedi, à 2 heures.	47.

M. Adrien Naville , prof. ord.	
<i>Eléments de morale et de droit rationnel.</i>	3 h.
Lundi et mercredi, à 3 h., et vendredi, à 8 heures.	46.
M. Paul Duproix , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — La psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
<i>Méthodologie.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles. — Bibliographie de langue française ; œuvres d'éducation sociale. Etat de l'enseignement dans les différents pays. (Visites d'établissements scolaires).	4 h.
Vendredi, à 10 heures.	45.
<i>La science de l'éducation au XIX^e siècle.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
M. Francis De Crue , prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — Le siècle de Louis XIV. Apogée et déclin du Roi Soleil.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions politiques.</i> — Le moyen âge et les temps modernes.	4 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence historique.</i> — Auteurs de la Licence.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	58.
<i>Conférence de paléographie.</i> — Documents originaux des XV ^e et XVI ^e siècles.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — L'empire romain au second et au troisième siècle de l'ère chrétienne.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.

<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Les sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.	57.
Vendredi, à 10 heures.		
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1861 à 1870.	2 h.	46.
Lundi et mardi, à 9 heures.		
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.	47.
Lundi, à 10 heures.		
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution.	2 h.	49.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.	50.
Lundi, à 4 et à 5 heures.		
M. Edouard Naville , prof. extr.		
<i>Egyptologie.</i> — Histoire d'Égypte.	2 h.	46.
Mardi et vendredi, à 2 heures.		
M. William Rosier , prof. ord.		
[Suppléant : M. Emile Chaix , privat-docent].		
<i>Géographie politique.</i>	2 h.	45.
Mardi et mercredi, à 6 heures.		
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h.	55.
Mardi, à 4 heures.		
<i>Géographie économique.</i> — Suisse et Etats-Unis.	1 h.	46.
Mardi, à 5 heures.		
M. Louis Wuarin , prof. ord.		
<i>Economie sociale.</i> — Les facteurs du coût de la vie.		
L'éducation populaire en dehors de l'école publique. L'éducation de la démocratie.	2 h.	45.
Lundi et vendredi, à 5 heures.		

<i>Systèmes politiques.</i> — La pensée grecque et romaine : Platon, Aristote, Cicéron.	2 h.	17.
Lundi et vendredi, à 10 heures.		
<i>Sociologie théorique.</i> — Après Comte et Spencer.	1 h.	45.
Mardi, à 10 heures.		
<i>Conférences.</i>	2 h.	45.
Lundi et vendredi, à 6 heures.		
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Le crédit. — Les différentes catégories de revenus. — Le commerce international. — Répartition et consommation des richesses. — Problème de la population. — Les crises.	3 h.	30.
Vendredi et samedi, à 10 h., et samedi, à 3 h.		
<i>Conférence générale.</i>	1 h.	57.
Mercredi, à 5 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — L'économie politique. Son objet. Sa méthode. Ses lois.	1 h.	46.
Vendredi, à 11 heures.		
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 11 heures.		
M. X. (Suppléant : M. Edgard Milhaud , prof. ord.)		
<i>Histoire économique.</i> — L'évolution économique au XIX ^e siècle.	3 h.	57.
Mercredi, à 11 h.; jeudi, à 2 h., et vendredi, à 6 h.		
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.	57.
Jeudi, à 3 heures.		
M. Léon Winiarski , prof. extr.		
<i>Finances publiques.</i> — Cours général.	1 h.	57.
Jeudi, à 4 heures.		
<i>Conférence générale de finances publiques.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 6 heures.		

	Salle
<i>Conférence spéciale de finances publiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	57.
<i>Finances privées.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	57.
M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures et vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France à l'époque du Consulat et de l'Empire.</i>	1 h.
Jedi, à 10 heures.	57.
M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 3 et à 4 heures.	E. Al ¹ .

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

	Salle
M. Henri Mercier , lic. ès-lettres, privat-docent.	
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil., privat-docent.	
<i>Éléments de grammaire historique du français.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	57.
<i>Phonologie.</i> — Prosodie, versification.	1 h.
Jedi, à 11 heures.	57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i> — Phonétique.	
I. Etude pratique des sons du français.	
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.	2 h.
Lundi et vendredi, à 4 heures.	28.
M. Charles Bally , D ^r phil., privat-docent.	
<i>Stylistique française.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	30.
<i>Exercices pratiques.</i> — Traduction commentée d'auteurs allemands.	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	57.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 h.
Samedi, à 3 heures.	45.
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes russes.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	57.

* * *

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront

pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

Salle

M. Alfred Juvet, D^r phil.

Exercices pratiques de français destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales. 1 h.

Samedi, à 5 heures. 17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Bally, D^r phil.

Stylistique française. 1 h. 30.

Lundi, à 3 heures.

Exercices pratiques de stylistique. — Traduction commentée de textes allemands. 1 h.

Vendredi, à 3 heures. 57.

M. Georges Chatterton-Hill, D^r ès sc. soc.

Philosophie sociale. — Le progrès, la régression et la mort des sociétés. Les sociétés civilisées contemporaines. 1 h.

Mercredi, à 2 heures.

M. Louis-J. Courtois, D^r ès lettres.

Introduction à l'étude de la poésie populaire roumaine. 1 h. 46.

Vendredi, à 5 heures.

M. Henri Courvoisier, lic. ès lettres.

Interprétation d'auteurs grecs. — Homère : *Odyssée.* 1 h. 47.

Lundi, à 5 heures.

Interprétation d'auteurs latins. — Horace : *Morceaux choisis.* 1 h. 46.

Lundi, à 6 heures.

M. Waldemar Deonna, D^r ès lettres.

Histoire comparée de l'art. — Archéologie et histoire de l'art. — Quelles sont les méthodes à employer. — Les lois, les rythmes de l'art. 1 h.

Samedi, à 5 heures. 46.

Salle.

M. Jules Dubois, D^r en philosophie.

L'éducation par l'école. 1 h. 46.

Vendredi, à 4 heures.

M. Liëbmann Hersch, lic. ès sc. soc.

Introduction à l'étude des sciences sociales. — L'individualisme libéral (Smith, Bastiat, Spencer). 1 h. 45.

Lundi, à 2 heures.

M. Georges Karadjian, lic. ès sc. soc.

L'évolution politique et sociale de la Russie du commencement du XIX^e siècle à nos jours. 1 h. 45.

Samedi, à 5 heures.

M. Otto Karmin, D^r phil.

L'apprentissage : son passé, son état actuel, son avenir. 1 h. 17.

Mercredi, à 4 heures.

Pages d'histoire économique du XVIII^e siècle.

a) La question du sel pendant la Révolution française.

b) Mirabeau et Necker ; leurs polémiques. 1 h.

Samedi, à 4 heures. 17.

M. Camille Martin, D^r phil.

Histoire de l'art. — Les arts en France d'Henri IV à Louis XIV. 1 h.

Mercredi, à 2 heures. 46.

M. Jean-Jacques Monnier, lic. ès lettres.

Conférence d'histoire moderne à l'usage des candidats à la licence ès sciences sociales. 1 h. 47.

Mercredi, à 11 heures.

M. Georges Nicole, D^r ès lettres.

Archéologie classique. — Histoire de l'art grec, des origines à la fin de l'époque archaïque. 2 h.

Lundi, à 2 heures, et mercredi, à 5 heures. 46.

M^{me} Dora Pasmanik, D^r phil.

Les associations patronales et ouvrières. 1 h. 46.

Samedi, à 3 heures.

M. Edmond Privat , lic. ès lettres.		
<i>Grammaire historique de l'anglais.</i>	1 h.	47.
Mardi, à 2 heures.		
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Explications de textes.		
— Corrections de travaux (en anglais).	1 h.	47.
Mardi, à 3 heures.		
M. Frédéric Rogét.		
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.	2 h.	47.
Lundi et mercredi, à 4 heures.		
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	2 h.	47.
Vendredi et samedi, à 3 heures.		
M. Albert Sechehaye , Dr phil.		
<i>Quelques chapitres de la syntaxe du français moderne</i> étudiés au point de vue de la théorie générale de la syntaxe.	1 h.	47.
Samedi, à 11 heures.		
M. Socrate Spiro-Bey.		
<i>Arabe moderne.</i>	2 h.	45.
Mardi et samedi, à 2 heures.		
M. Antonino de Stefano , Dr ès lettres.		
<i>Histoire du modernisme.</i>	2 h.	47.
Mercredi et samedi, à 6 heures.		
M. Georges Thudichum.		
<i>Prononciation et diction françaises. Phonétique.</i>	2 h.	28. 46.
Lundi, à 3 heures.		
Vendredi, à 3 heures.		
M. Henri Vulliéty , lic. ès lettres.		
<i>Histoire de l'art.</i> — Le mouvement artistique en Europe après la mort de Raphaël.	2 h.	46.
Lundi et samedi, à 4 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	46.
Lundi, à 5 heures.		
M. Emile Wilmot , lic. ès sc. sociales.		
<i>La philosophie sociale au XIX^e siècle.</i>	1 h.	45.
Mardi, à 5 heures.		

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les conférences commenceront le 10 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économies sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire », qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1912 du 15 juillet au 28 août.

Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles. En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits.

Demander au Secrétariat le programme détaillé.

E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	P. Oltramare	45	P. Oltramare	46	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	46
			L. Winiarski	57			A. François	57	A. Naville	46	E. Montet	29
									L. Winiarski	57		
9 à 10	J. Nicole	45	J. Nicole	45			E. Redard	45	J. Nicole	45	P. Oltramare	45
	Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	46			Ch. Seitz	46	Ch. Seitz	46	A. François	46
	E. Muret	47	E. Muret	47	E. Muret	47						
					F. De Crue	57						
10 à 11	J. Nicole	45	J. Nicole	58	J. Nicole	45			P. Duproix	45	J. Nicole	45
	E. Muret	46	E. Muret	46	E. Muret	47	E. Muret	46	A. François	47		
			F. de Saussure	57	F. De Crue	58			F. de Saussure	46		
	Ch. Seitz	47					Ch. Seitz S.F.	57	Ch. Seitz	57		
									E. Milhaud	30	E. Milhaud	30
	L. Wuarin	17	L. Wuarin	45					L. Wuarin	17	A. Secheyaye	17
11 à 12	P. Duproix	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45	E. Redard	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45
					E. Milhaud	57			E. Milhaud	46	E. Milhaud	46
									F. de Saussure	57		
									F. De Crue	58		
							Ch. Borgeaud	49	Ch. Borgeaud	49		
					J.-J. Monnier	47	A. Secheyaye S.F.	57				

E. A. = Ecole suisse-allemande.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3			Ed. Naville	46			E. Milhaud	57	Ed. Naville	46	Ch. Werner	47
	L. Hersch	45	S. Spiro-Bey	45	G. Chatterton-Hill	45			Ch. Werner	47	S. Spiro-Bey	45
	J. Nicole	46	E. Privat	47	C. Martin	46						
3 à 4	E. Redard	45	F. De Crue	45	E. Redard	45			F. De Crue	45		
	A. Naville	46	F. de Saussure	46	A. Naville	46	E. Milhaud	57	G. Thudichum	46	E. Milhaud	30
	G. Thudichum	28	H. Mercier S. F.	57	L. Zbinden S. F. E.A.				Ch. Bally	57	A. Mercier S.F.	45
	Ch. Bally	30	E. Privat	47					F. Roget	47	F. Roget	47
											D. Pasmanik	46
4 à 5	Ch. Werner	45			Ch. Werner	45			Ch. Werner	45	Ch. Werner	45
	Ch. Borgeaud	50	F. de Saussure	46			L. Winiarski	57	E. Montet	29		
	G. Thudichum S.F.	28	E. Chaix	55	L. Zbinden S.F. E.A.				G. Thudichum S. F.	28	A. Secheyaye S.F.	57
	H. Vulliétty	46	E. Montet	29					F. Roget	47	H. Vulliétty	46
	F. Roget	47	L. Zbinden S.F.	57	F. Roget	47			J. Dubois	46		
					O. Karmin	17					O. Karmin	17
5 à 6	B. Bouvier	Aula	B. Bouvier	47	B. Bouvier	Aula			B. Bouvier	Aula	P. Oltramare	47
	Ch. Borgeaud	50	E. Chaix	46	E. Milhaud	57			E. Montet	29	H. Mercier S. F.	57
	L. Wuarin	45							L. Wuarin	45	A. Juvet	17
	H. Courvoisier	17	A. Roussy S.F.	57					L. Courtois	46	W. Deonna	46
	H. Vulliétty	46	E. Wilmot	45	G. Nicole	46					G. Karadjian	45
6 à 7			B. Bouvier	47					B. Bouvier	47	P. Oltramare	47
	L. Wuarin	45	E. Chaix	45	E. Chaix	45			L. Wuarin	45	L. Winiarski	57
	B. Bouvier S. F.	57			B. Bouvier S. F.	57			E. Milhaud	57		
	H. Courvoisier	46			A. de Stefano	17					A. de Stefano	17

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur **LOUIS REHFUS**, Doyen.

	Salle
M. Ferdinand Gentet , prof. ord.	
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Les successions d'après le Code civil suisse.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	48.
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.
Vendredi, à 10 heures et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Droit civil français</i> — Livre 3 : Successions ; donations ; contrats de mariage ; privilèges et hypothèques ; prescriptions.	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
M. Alfred Gautier , prof. ord.	
<i>Procédure pénale.</i>	5 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 h., jeudi et vendredi, à 8 heures.	48.
M. Louis Rehfus , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — 1° Propriété intellectuelle (marques de fabriques, brevets ; dessins et modèles industriels ; propriété littéraire et artistique.)	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 7 heures.	48.
2° Assurances. Le contrat d'assurance. Assurance contre les dommages. Assurance des personnes.	2 h.
Lundi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	50.
<i>Code civil allemand.</i> — Droit de la famille.	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mardi, à 10 heures.	17.

M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — IV. Obligations (partie générale.)	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures.	49.
<i>System des römischen Privatrechts</i> ¹ . — I. Personen-, Familien-, Obligationenrecht (en français et en allemand).	4 h.
Mardi, jeudi et vendredi, à 8 h., vendredi, à 9 h.	17.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques avec travaux écrits.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — (Programme au Bureau du Caissier-comptable.)	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 2 h.	49-50.
<i>Législation civile comparée.</i> — II. Capacité civile. Mariage. Régimes matrimoniaux.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
M. le Dr Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	M.J.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — <i>Cours général</i> : Le crédit. — Les différentes catégories de revenus. — Le commerce international. — Répartition et consommation des richesses. — Problème de la population. — Les crises.	3 h.
Vendredi et samedi, à 10 h., samedi, à 3 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	57.

¹ Les cours de MM. les Professeurs Meumann et Moriaud sur le « System des römischen Privatrechts » forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

<i>Cours spécial.</i> — L'économie publique : son objet, sa méthode, ses lois.	1 h.	46.
Vendredi, à 11 heures.		
<i>Conférence spéciale.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 11 heures.		
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.		
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil (en allemand).	4 h.	44.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.		
III. Sachenrecht (en allemand).	4 h.	44.
Mardi et mercredi, à 10 h., vendredi, à 9 et 10 h.		
<i>System des römischen Privatrechts</i> ¹). — II. Sachen- und Erbrecht (en allemand).	4 h.	49.
Mardi et mercredi, à 9 h., jeudi, à 9 et 10 heures.		
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger, mit schriftlichen Arbeiten</i> (en allemand).	2 h.	44.
Mardi, de 2 à 4 heures.		
M. Eugène Borel , prof. ord.		
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.	17.
Lundi, à 9 heures, samedi, de 8 à 10 heures.		
<i>Droit public général.</i>	4 h.	49.
Lundi, de 7 à 9 h., mardi, à 8 h. et samedi, à 7 h.		
M. Hugo de Claparède , prof. extr.		
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — II ^e partie (Droit privé.)	5 h.	49.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 h., vendredi, à 9 heures.		
<i>Histoire de l'empire et du droit allemand</i> [Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte] (en allemand).	4 h.	48.
Lundi et mercredi, de 2 à 4 heures.		
<i>Code civil allemand.</i> — II. Recht der Schuldverhältnisse. (en allemand.)	5 h.	44.
Mercredi, à 9 h., jeudi et samedi, de 9 à 11 heures.		

¹ Les cours de MM. les Professeurs Meumann et Moriaud sur le « System des römischen Privatrechts » forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

M. Arthur Baumgarten , prof. extr.		
<i>Droit pénal allemand.</i> — <i>Deutsches Strafrecht</i> (en allemand).	4 h.	44.
Lundi, à 9 et à 10 h., mardi et mercredi, à 8 heures.		
M. Victor Bruns , prof. ext.		
<i>Histoire du droit romain.</i> — Geschichte des römischen Rechts (en allemand).	3 h.	49.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		
<i>Römischer Zivilprozess</i> (en allemand).	1 h.	48.
Jeudi, à 11 heures.		
<i>Code civil allemand.</i> — V. Erbrecht.	3 h.	17.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures		
M. Léon Winiarski , prof. extr.		
<i>Finances publiques.</i> — Cours général.	1 h.	57.
Jeudi, à 4 heures.		
<i>Conférence générale de finances publiques.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 6 heures.		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Albert Caleb , Dr jur.		
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.	49.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
M. Mohamed Fahmy , lic. jur.		
<i>Situation internationale de l'Egypte.</i> (Etude d'histoire diplomatique et de droit international).	1 h.	49.
Vendredi, à 4 heures.		
M. Edouard Folliet , Dr en droit.		
<i>La comptabilité et le droit.</i>	1 h.	17.
Jeudi, à 11 heures.		
M. Isidore Godès , lic. jur.		
<i>Sociologie criminelle.</i>	1 h.	49.
Mercredi, à 3 heures.		
<i>Conférence.</i> — Travaux pratiques.	1 h.	49.
Samedi, à 3 heures.		
M. Michel Grodensky , lic. jur.		
<i>Nature juridique du droit d'auteur.</i>	1 h.	44.
Mardi, à 4 heures.		

	Salle
M. Paul Logoz , Dr en droit.	
<i>Droit pénal.</i> — Partie spéciale: les délits d'atteinte à l'honneur; le duel.	4 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	
M. Frédéric de Rabours , lic. jur.	
<i>La plaidoirie en France, de Berruyer à Waldeck-Rousseau.</i>	4 h.
Vendredi, à 4 heures.	48.
M. Georges Sauser-Hall , Dr en droit.	
<i>Droit ecclésiastique.</i> — a) Droit ecclésiastique catholique et protestant.	4 h.
Vendredi, de 2 à 4 h., et samedi, de 10 h. à midi.	17.
b) La séparation des églises et de l'Etat.	4 h.
Mardi, à 4 heures.	17.
M. Victor Tevzaia , lic. jur.	
<i>Economie internationale.</i>	4 h.
Vendredi, à 5 heures.	48.
<i>Conférence.</i>	4 h.
Samedi, à 4 heures.	49.
M. Georges Werner , Dr en droit.	
<i>Le droit public et administratif du Canton de Genève.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	17.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'études.

PREMIÈRE ANNÉE¹

Introduction à la science du droit [semestre d'hiver]. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été].

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (Obligations) [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Droit civil suisse [semestre d'hiver]: Obligations, droit des personnes et de la famille; [semestre d'été]; Droit des successions (ou droits réels). — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [semestre d'été].

TROISIÈME ANNÉE

Législation civile comparée (partie générale) [semestre d'hiver]. — Code civil français. — Droit civil suisse [semestre d'été]: Droits réels ou successions. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international. — Droit public fédéral.

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain. — Séminaire de droit romain. — Principes du droit privé allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit international public. — Droit ecclésiastique.

par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique*;

2° les cours de *Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général* obligatoire et du cours de *Sciences des finances*).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. — Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	E. Borel 49 L. Rehfsous 48	P. Moriaud 49	P. Moriaud 49	P. Moriaud 49	P. Moriaud 49 L. Rehfsous 48	E. Borel 49 L. Rehfsous 48
8 à 9	E. Borel 49 F. Gentet 48 G. Werner 17	E. Borel 49 F. Gentet 48 P. Moriaud 17 A. Baumgarten 44	H. de Claparède 49 P. Moriaud 47 F. Gentet 48 A. Baumgarten 44 C. Werner 17	H. de Claparède 49 A. Gautier 48 P. Moriaud 17	H. de Claparède 49 A. Gautier 48 P. Moriaud 17	H. de Claparède 49 A. Martin 48 E. Borel 17
9 à 10	E. Borel 17 A. Martin 48 A. Baumgarten 44	A. Martin 48 G. Meumann 49 V. Bruns 17	A. Martin 48 G. Meumann 49 H. de Claparède 44 V. Bruns 17	A. Martin 48 G. Meumann 49 H. de Claparède 44 V. Bruns 17	A. Martin 48 G. Meumann 44 P. Moriaud 17	A. Martin 48 E. Borel 17 H. de Claparède 44
10 à 11	L. Mégevand M.J. L. Rehfsous 48 A. Baumgarten 44 V. Bruns 49	P. Moriaud 48 L. Rehfsous 17 G. Meumann 44 V. Bruns 49	P. Moriaud 48 G. Meumann 44 V. Bruns 49	P. Moriaud 48 G. Meumann 49 H. de Claparède 44 Ch. Borgeaud 49	P. Moriaud 48 A. Martin 48 G. Meumann 44 Ch. Borgeaud 49	L. Rehfsous 48 H. de Claparède 44 G. Sauser-Hall 17
11 à 12	A. Gautier 48 L. Rehfsous 17 A. Caleb 49	A. Gautier 48 G. Meumann 44 A. Caleb 49	A. Gautier 48 G. Meumann 44	A. Gautier 48 V. Bruns 48 G. Meumann 44 E. Folliet 17	Ch. Borgeaud 49 E. Milhaud 46 G. Meumann 44	L. Rehfsous 50 E. Milhaud 46 G. Sauser-Hall 17

FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	P. Moriaud 49-50 H. de Claparède 48	G. Meumann 44	P. Moriaud 49-50 H. de Claparède 48		P. Moriaud 49-50 G. Sauser-Hall 17	
3 à 4	H. de Claparède 48	G. Meumann 44	H. de Claparède 48 I. Godès 49		G. Sauser-Hall 17	E. Milhaud 30 I. Godès 49
4 à 5		G. Sauser-Hall 48 M. Grodensky 44		L. Winiarski 57	F. de Rabours 48 M. Fahmy 49	V. Tevzaïa 49
5 à 6		E. Milhaud 57			V. Tevzaïa 48	
6 à 7						L. Winiarski 57

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Georges FULLIQUET, Doyen.

Salle

M. Edouard Montet , prof. ord.	
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Cantique des cantiques.	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation de la Genèse.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures, et vendredi, à 5 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours inférieur.	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	29.
Cours supérieur.	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.
M. Hippolyte Balavoine , prof. ord.	
<i>Morale chrétienne.</i> — Préceptes.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.

Salle

M. Georges Fulliquet , prof. ord.	
<i>Apologétique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.	28.
<i>Séminaire d'apologétique.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Le christianisme et l'Eglise au XIX^e siècle.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	28.
M. Jules Breitenstein , prof. ord.	
<i>Introduction au Nouveau Testament. La littérature johannique. Les Epîtres catholiques.</i>	3 h.
Mardi, à 2 h., vendredi et samedi, à 7 heures.	28.
<i>Histoire du texte du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — Epîtres aux Thessaloniens.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	28.
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>La pensée catholique au XIX^e siècle</i> (suite du cours précédent).	2 h.
Mercredi et vendredi, à 11 heures.	28.
M. Louis Bard , prof. ord.	
<i>Théologie pastorale</i> (suite).	2 h.
Vendredi, à 3 heures et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Exercices pratiques.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
M. Jules Nicole , prof. ord.	
<i>Lectures grecques.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 11 heures.	29.

M. Paul Oltramare, prof. ord.
Patristique latine. 1 h.
 Mercredi, à 9 heures. 29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Henri Rœhrich, pasteur.
Musique religieuse. — Exercices pratiques. 1 h.
 Vendredi, à 2 heures. 29.

M. G.-Pierre Hochreutiner, Dr ès sciences.
Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 1 h.
 Mercredi, à 5 heures. 28.

Lectures et analyses de biologie générale. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. 29.

M. Georges Berguer, Dr en théologie.
Psychologie religieuse. — Des différents tempéraments religieux. 1 h.
 Mardi, à 5 heures. 28.

M. Félix Falk, Dr phil.
Johann Gottfried Herder, théologien. 1 h.
 Lundi, à 2 heures. 29.

Gotthold Ephraïm Lessing, théologien. 1 h.
 Mercredi, à 2 heures. 29.

M. Albert Kohler, ancien pasteur.
La prédication catholique. — Bourdaloue. 1 h.
 Mardi, à 4 heures. 28.

M. Frank Abauzit,
Locke, apôtre de la tolérance (suite). 1 h.
 Samedi, à 3 heures. 28.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : a) des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française ; b) des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

- 1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes².

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *disertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ;

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28		J. Breitenstein	28	J. Breitenstein	28
8 à 9	E. Montet	28	E. Montet G. Fulliquet	28 29	E. Montet	28		E. Montet	28	L. Bard E. Montet	28 29
9 à 10	E. Choisy E. Montet	28 29	E. Choisy E. Montet	28 29	E. Choisy P. Oltramare	28 29		E. Choisy	28	L. Bard E. Montet	28 29
10 à 11	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine E. Montet	28 29		H. Balavoine	28	J. Breitenstein	28
11 à 12	E. Montet	28	J. Breitenstein E. Montet	28 29	E. Rochat J. Nicole	28 29		E. Rochat	28		
2 à 3	F. Falk	29	J. Breitenstein	28	F. Falk	29		H. Rœhrich	29		
3 à 4			G. Fulliquet	28				L. Bard	28	F. Abauzit	28
4 à 5			A. Kohler E. Montet	28 29				E. Montet	29		
5 à 6			G. Berguer	28	G. Hochreutiner	28		E. Montet	29	G. Hochreutiner	29

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Sigismund LASKOWSKI, Doyen.

M. le Dr **Sigismund Laskowski**, prof. ord.
*Anatomie topographique médico-chirurgicale appliquée
à la médecine et à la chirurgie.* 6 h.
Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd.¹
Gd. Amphith.

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.
Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appa-
reils. — Histologie topographique. 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. du matin. Ec. Méd.

Embryologie. — 2^{me} partie : Embryologie comparée
et humaine. Organes et appareils. Embryologie
topographique. 3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 h. du matin. Ec. Méd.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie normale et
nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les
jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'histologie normale.
Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.
(A lieu pendant le semestre d'hiver.)

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Jean-Louis Prevost**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de relation ou du système
nerveux. 6 h.
Mardi et jeudi, à 4 heures ; lundi, mercredi, ven-
dredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.
Exercices pratiques dans le laboratoire. 4 h.
Mardi et jeudi, de 9 à 11 heures. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Anatomie pathologique spéciale. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.¹
Cours des tumeurs. 1 h.
Jeudi, à 8 heures. Inst. path.
Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.
Travaux spéciaux. — Tous les jours, de 8 heures
à midi et de 2 à 6 heures. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi. Hôp. cant.²
Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la
scolarité est terminée.
Tous les jours. Hôp. cant.
Exercices d'auscultation. 2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Girard**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 h. ¹/₂
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. ¹/₂. Hôp. cant.
Cours de diagnostic chirurgical. — Méthodes d'investi-
gation (avec le concours du Dr de Mutach,
chirurgien-adjoint). 1 h.
Jeudi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. chirur.)

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

Exercices pratiques de chirurgie courante (avec le concours du Dr de Mutach, chirurgien-adjoint). 2 h.
Mardi, à 5 heures, mercredi (ou vendredi) à 4 h. Hôp. cant.
(Clin. chirur.)

M. le Dr **Oscar Beuttner**, prof. ord.

Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
Tous les jours (excepté le samedi), à 7 heures. Maternité.

Cours théorique de gynécologie. 1 h.
Samedi, à 8 heures. Maternité.

Séminaire d'obstétrique. 2 h.
Mardi, à 5 h. du soir, et samedi, à 7 h. du matin. Maternité.

Maladies de l'urèthre et de la vessie chez la femme
(avec exercices pratiques de cystoscopie). 1 h.
Vendredi, à 5 heures. Maternité.

M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.
Pathologie interne et clinique infantile. 3 h.
Mardi, à 5 h., et vendredi, de 2 à 4 heures. Clin. inf.¹

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Médecine opératoire. 8 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h. Ec. Méd.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale et démonstration pratique des bandages et appareils. 2 h.
Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.

M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique. — Modificateurs des fonctions cutanées génito-urinaires et digestives. — Modificateurs du sang et de la nutrition. 4 h.
Lundi et mardi, à 4 heures. Ec. Méd.
Samedi, de 5 h. ¹/₄ à 7 heures. Policlinique.

Laboratoire pour recherches spéciales.
Tous les jours. Ec. Méd.

Policlinique médicale. 2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures. Policlinique.

Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler (avec le concours du Dr Wiki, privat-docent et chef du laboratoire de thérapeutique). 2 h.
Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. therap.).

M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.

Médecine légale et déontologie médicale. — 1^o Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux. 3 h.

Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue jud.¹

2^o Devoirs du médecin. Responsabilité médicale.
Samedi, à 11 heures. Morgue jud.

Recherches spéciales.
Tous les jours. Morgue jud.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.

Clinique psychiatrique. 2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'al.²

M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.

Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées. 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. Hôp. cant.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.

Bactériologie. 2 h.
Jeudi et samedi, à 4 heures. Ec. Méd.

Hygiène. — (A lieu dans le semestre d'hiver.)

¹ Morgue judiciaire.

² Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

¹ Clinique infantile, chemin Prevost-Martin, 26-29.

- Travaux pratiques de bactériologie.* Lab. d'hyg. et de bactér.
(Laboratoire pour les étudiants.) (Policlinique.)
Tous les jours.
- Recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.* Lab. d'hyg. et de bactér.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Policlinique.
- M. le Dr **Georges Haltenhoff**, prof. ord.
Ophthalmologie clinique et théorique. 3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 3 heures. Clin. ophthalm.
- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique. — Cours théorique et pratique. 2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures. Maternité (Salle 26).
Stage (participants limités à deux étudiants par mois.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le Dr **Wladimir Alexieff.**
Hématologie clinique. 1 h.
Mercredi, à 2 heures. Hôp. cant. (Lab. de la Clin. Méd.).
- M. le Dr **Henry d'Arcis.**
Répétitoire de médecine opératoire. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr **Louis Aubert.**
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Ec. Méd.
- M. le Dr **Henri Audeoud.**
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
Mardi, à 6 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Pierre Besse.**
Kinésithérapie et Diététique. 1 h.
Mardi (heure à fixer). Policlinique.

- M. le Dr **Albert Bétrix.**
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
Mardi, de 3 à 5 heures. Maternité.
- M. le Dr **Philippe Bourdillon.**
Policlinique infantile. 2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures. Dispensaire des méd.
- M. le Dr **Alexis Brissard.**
Cours de massage. 2 h.
Mardi (heure à fixer). Policlinique.
- M. le Dr **Eugène Bujard.**
Le squelette, son développement. 1 h.
Vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.
- Embryologie expérimentale et Tératogénie.* 1 h.
Mercredi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Auguste Collomb.**
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière, 4, Rue de Lausanne.
- M. le Dr **Charles Du Bois.**
Radiothérapie théorique et pratique. 1 h.
Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. (Clin. dermat.)
- M. le Dr **David Gourfein.**
Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire. 2 h.
(Jours et heures à fixer avec les étudiants.) Clin. part.
- M. le Dr **Bélisaire Huguenin.**
Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme. 1 h.
Mercredi, à 3 heures. Maternité.
- Répétitoire de pathologie générale.* 1 h.
Mercredi, à 4 heures. Université. (Salle 33.)
- M^{me} Dr **Marie Huguenin.**
Ophtalmoscopie. 1 h.
Vendredi, à 4 heures. Clin. Ophthalm.

- M. le Dr **Gustave Humbert.**
Répétitoire de pathologie interne.
 Vendredi, à 8 heures du soir. 1 h.
 Hôp. cant.
- M. le Dr **Charles Julliard.**
Les accidents du travail et la loi fédérale du 13 juin 1911. 1 h.
 Mardi, à 3 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **René Kœnig.**
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement). Ec. Méd.
Cours d'opérations gynécologiques. 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement). Maternité.
- M. le Dr **Stojan Kresteff.**
Technique d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
 Vendredi, à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Charles Ladame.**
Psychiatrie générale avec démonstrations. 1 h.
 Jeudi, à 3 heures. Univ. salle 17.
- M. le Dr **Edmond Lardy.**
Chirurgie de guerre. 1 h.
 Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Edouard Long.**
Eléments de pathologie nerveuse (avec démonstrations de coupes histologiques). 1 h.
 (Jour et heure à fixer avec les étudiants). Hôp. cant.
- M. le Dr **Henry Mallet.**
Technique de clinique infantile. 2 h.
 (Jours et heures à fixer avec les étudiants.) Clin. infantile.
- M. le Dr **Edouard Martin.**
Maladies des enfants. 1 h. $\frac{1}{2}$
 Samedi, de 8 h. $\frac{1}{2}$ à 10 heures. Hôp. Gourgas. (Plainp.)
- M. le Dr **François Naville.**
Répétitoire des maladies du système nerveux. 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Polyclinique.
- M. le Dr **André Patry.**
Polyclinique ophtalmologique. 1 h.
 Lundi, à 5 heures. Dispens. de Cornavin.

- M. le Dr **Charles Perrier.**
Cours pratique d'urologie chirurgicale. (Diagnostic et traitement des affections chirurgicales de l'appareil urinaire. Cystoscopie.) 2 h.
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- Cours pratique d'anesthésie générale et locale* (avec opérations sous anesthésie locale.) 1 h.
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr **Maurice Roch.**
Thérapeutique générale. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant.
- M^{lle} Dr **Lina Stern.**
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Fernand Tissot.**
Les empoisonnements (médecine légale). 1 h.
 Samedi, à 6 heures. Morgue jud.
- M. le Dr **Bernard Wiki.**
Exercices pratiques de matière médicale, de pharmacologie et d'art de formuler. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. de Thérapeutique.)
- M. le Dr **Adrien Wyss.**
Cours de polyclinique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Clinique particulière.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes² par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

¹ Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

² Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1° Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Institut de Médecine des femmes à Saint-Petersbourg.

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.

Plan des Études médicales.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen prépeuteutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'his-

togénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique médicale.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique médicale.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres ré-

volus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Au nom de l'Université,

E. MONTET, Recteur.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1912.

GENÈVE, le 30 décembre 1911.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Policlinique.
M.J. = Morgue judiciaire.
A.A. = Asile des Aliénés.
Cl. = Clinique.
Cl. Inf. = Clinique infantile.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.	O. Beuttner M.
8 à 9	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P.	A. Eternod E.M. M. Askanazy I.P. H. Oltramare H.C.	A. Eternod E.M. O. Beuttner M. H. Oltramare H.C. E. Martin H. Gourgas
9 à 10		J.-L. Prevost E.M.		J.-L. Prevost E.M.		E. Martin H. Gourgas
9-10 ^{1/2}	Ch. Girard H.C.	Ch. Girard H.C.	Ch. Girard H.C.	Ch. Girard H.C.	Ch. Girard H.C.	
10 à 11		J.-L. Prevost E.M.		A. Eternod E.M. J.-L. Prevost E.M.		J. Veyrassat Pol. A. Mayor E.M. B. Wiki E.M.
10 ^{1/2} -12	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	L. Bard H.C.	
11 à 12	J.-L. Prevost E.M.		J.-L. Prevost E.M.	A. Eternod E.M.	J.-L. Prevost E.M.	J.-L. Prevost E.M. J. Veyrassat Pol. A. Mayor E.M. L. Mégevand M.J. B. Wiki E.M.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	M. Askanazy I.P.	L. Mégevand M.J.	R. Weber A.A. W. Alexieff H.C.	M. Askanazy I.P.	L. Mégevand M.J.	M. Askanazy I.P.
3 à 4	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P. G. Haltenhoff Cl.oph.	S. Laskowski E.M. A. Bétrix M. Ch. Julliard E.M.	S. Laskowski E.M. R. Weber A.A. G. Haltenhoff Cl.oph. M. Huguenin M.	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P. Ch. Ladame U.17	S. Laskowski E.M. G. Haltenhoff Cl.oph.	S. Laskowski E.M. M. Askanazy I.P.
4 à 5	A. Mayor E.M.	J.-L. Prevost E.M. A. Mayor E.M. R. de Seigneux M. A. Bétrix M. P. Bourdillon Cl.	E. Bujard E.M. B. Huguenin U.33	J.-L. Prevost E.M. Ch. Girard H.C. H. Cristiani E.M. A. Collomb Cl.p.	R. de Seigneux M. E. Bujard E.M. M. Huguenin Cl.oph.	H. Cristiani E.M. C. Du Bois H.C. L. Stern E.M. A. Mayor Pol.
5 à 6	E. Kummer E.M. A. Patry Cl.p.	Ch. Girard H.C. O. Beuttner M. E. Kummer E.M. P. Bourdillon Cl.	Ch. Girard H.C. E. Kummer E.M. E. Lardy E.M.	A. Collomb Cl. A. Wyss Cl.	O. Beuttner M. E. Kummer E.M.	
6 à 7	E. Kummer E.M. A. Mayor Pol.	E. Kummer E.M. H. Audeoud Pol.	E. Kummer E.M. A. Mayor Pol.	A. Wyss Cl.	E. Kummer E.M. S. Krestoff E.M.	A. Mayor Pol. F. Tissot M.J.
8 à 9				M. Roch H.C.	G. Humbert H.C.	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1912 et 1913.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie de M. Bergson.*

Le prix sera décerné en juin 1913.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1913.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

2000 fr. — Sujet : *Etudier les négociations diplomatiques de 1814 à 1816, relatives à Genève.*

Le prix sera décerné en juin 1913.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de six cents francs au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1913, un prix de deux mille francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1913, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, et à partir de là tous les trois ans, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1913, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1913.

S'il ne se présente pas de candidat au concours, celui-ci est renvoyé à l'année suivante.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1912, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1913, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur la détermination des poids atomiques.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subside ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 1,000. —.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1912, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1913, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1913. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Ströblin-Amiel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1913, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur

mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} janvier 1913, en deux exemplaires, imprimés, copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1912, un prix de quatre cents francs, destiné à récompenser une œuvre de poésie en langue française.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis avant le 1^{er} mars 1912 au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales décernera, en juin 1914, un prix de quatre cents francs, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1^{er} janvier 1914 au Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1913, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1912.

Prix Bellot¹.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1913, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à trois cents francs.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1912.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de

¹ Le résultat du concours clos le 31 décembre 1914 sera annoncé en juin 1912.

Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1913, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1912.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera en juin 1912, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1912, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La religion de la Loi chez le peuple biblique, ses rapports avec le sentiment religieux humain.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1913, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Essai critique sur la christologie de Michel Sertel.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1913.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1913, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomo-pathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1913, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le

publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1912, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1913, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1913.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

- a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté;
- b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus;
- c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

E. MONTET, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4^o Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences politiques, de bachelier ès sciences et de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou révisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées à la Chancellerie de l'Etat seront rendues munies du visa officiel, à MM. les étudiants de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel de Ville, n^o 9, au 1^{er} étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n^o 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales.



COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.
Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*
Edouard REVAQUIER, *secrétaire-général*.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.
Alfred MARTIN, professeur à l'Université.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M^{me} Emilie GAUTHIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.



PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . .	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre . . .	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche . . .	Passeport.
Belgique . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie . . .	Passeport.
Danemark . . .	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis . . .	Passeport.
France . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce . . .	Passeport.
Hongrie . . .	Passeport.
Italie . . .	Passeport.
Pays-Bas . . .	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie . . .	Passeport.
Serbie . . .	Passeport.
Suède et Norvège.	Passeport.
Suisse . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : *a*) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; *b*) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.
NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.
MONTET, Edouard, professeur à l'Université.
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.
PITTARD, Eugène, maître au Collège.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
GUYE, Philippe-A., professeur à l'Université.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres et Sciences sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, boulevard des Philosophes, 14.
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
 Bard, Louis-E., Pinchat dessus, Carouge.
 Baumgarten, Arthur, quai Pierre-Fatio, 6.
 Bedot, Maurice, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.
 Beutner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Breitenstein, Jules, rue Calvin, 14.
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.
 Bruns, Victor, quai Pierre-Fatio, 6.
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, boulevard de la Tour, 4.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, Le Halage, La Belotte, près Genève.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
 François, Alexis, rue Bellot, 5.
 Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
 Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
 Gautier, Lucien, Cologny.
 Gautier, Raoul, rue des Granges, 12.
 Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
 Girard, Charles, rue Senebier, 20.
 Graud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
 Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).

- MM. Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
× Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.
Martin, Alfred, Frontenex.
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
Monnier, Alfred, rue du Conseil-Général, 3.
Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
Moriaud, Paul, place Claparède, 7.
Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
Oltromare, Hugues, rue de la Corratierie, 11.
Oltromare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, Servette.
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
Redard, Emile, rue de l'Athénée, 15.
Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.
× Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
Rochat, Ernest, rue de la Pelouse, 4.
Rosier, William, Petit-Sacconnex.
Sarasin, Charles, Cité, 22.
Saussure, de, Ferdinand, Tertlasse, 2.
Seigneux, de, Raoul, boulevard des Philosophes, 18.
× Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
Veyrassat, Jean-Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.
Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
Werner, Charles, route de Florissant, 4.
Winiarski, Léon, rue Simon-Durand, 13.
Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage, Chêne.
Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Abauzit, Frank, villa Alméras, Conches.
Alexieff, Wladimir, Hôpital Cantonal.
André, Emile, Délices, 10.
d'Arcis, Henry, route de Chêne, 11.
Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.

- MM. Bally, Charles, boulevard Carl-Vogt, 97.
Baume, Georges, quai des Eaux-Vives, 44.
Berguer, Georges, Presbytère de Genthod.
Bernoud, Alphonse, quai Pierre-Fatio, 4.
Besse, Pierre, place du Molard, 4.
Béatrix, Albert, place du Port, 1.
Boubier, Maurice, Grange-Canal, 14.
Bourdillon, Philippe, boulevard des Tranchées, 44.
Briner, Emile, quai des Bergues, 11.
Brissard, Alexis, rue d'Italie, 8.
Bron, Antoine, avenue d'Aire, 5.
Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6, Plainpalais.
Caleb, Albert, place du Molard, 9.
Carl, Jean, Museum d'Histoire naturelle, Bastions.
Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
Chatterton-Hill, Georges, rue du Rhône, 94.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 3, Chêne-Bougeries.
Collomb, Auguste, rue de Lausanne, 4.
Courtois, Louis-John, boul. des Philosophes, 19.
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
Deonna, Waldemar, boulevard des Tranchées, 16.
DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
Dubois, Jules, chemin des Caroubiers, 18.
Fahmy, Mohamed, avenue du Mail, 20.
Falk, Félix, route de Chêne, 28.
Ferrario, Enos, rue des Pavillons, 14.
Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
Godès, Isidore, rue de la Tour-Maitresse, 6.
Golblum, Henryk, cours des Bastions, 10.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
Grodensky, Michel, rue des Eaux-Vives, 114.
Hersch, Liebmann, rue Caroline, 40.
Hochreutiner, G.-Pierre, avenue Wendt, 49.
Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
Huguenin, Marie, M^{me}, rue de Rive, 1.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
Karadjian, Georges, rue Prevost-Martin, 35.
Karmin, Otto, avenue de la Garance, Grange-Canal.
Koenig, René, boulevard des Tranchées, 44.
Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.
Kresteff, Stojan, rue de la Plaine, 5.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
Long, Edouard, rue Constantin, 6.
Logoz, Paul, rue des Allemands, 24.
Mallet, Henry, cours des Bastions, 16.
Martin, Camille, cour Saint-Pierre, 3.
Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.

- MM. Mercier, Alfred, boulevard des Tranchées, 32.
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
Mirimanoff, Dimitri, rue Tœpffer, 11 bis.
Monnier, Jean-Jacques, avenue de Champel, 10.
Mutach, de, Aloys, rue des Allemands, 5.
Naville, François, chemin Dumas, 8, Champel.
Nicole, Georges, chemin de Roches, 9.
Pasmanik, Dora, M^{me}, clos Belmont, route de Chêne.
Patry, André, rue de la Tour-de-l'Île, 4.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Pictet, Arnold, Promenade du Pin, 5.
Privat, Edmond, Florissant, 10.
Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 33.
Radecki, Waclaw, rue de Candolle, 17.
Rilliet, Auguste, rue Bellot, 16.
Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
Roget, Frédéric, rue du Cloître, 1.
Roussy, Albert, route de Chêne, 105.
Sausser-Hall, Georges, chemin du Velours, 7.
Saussure, de, René, Chambésy.
Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.
Sechehaye, Albert, chemin des Charmilles, 39.
Spiro-Bey, Socrate, rue des Alpes, 13.
Stefano, de, Antonino, rue du Jeu-de-l'Arc, 11.
Stern, Lina, M^{lle}, rue de Candolle, 6.
Tevzaia, Victor, Acacias, 66 bis.
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
Viret, Louis, rue Jean-Jaquet, 77.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11, Servette.
Werner, Georges, Le Courtil, Chêne-Bougeries.
Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.
Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
Zbinden, Louis, ch. des Voirons, 7, Grange-Falquet, Chêne.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert. Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John. Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-comptable**, dans le bâtiment principal de l'Université, aux Bastions, sont ouverts de 9 à 11 heures, et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

Concierges :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| M. Emile Clément, Université. | M ^{me} Ramel, Bertha, Maternité. |
| M ^{me} V ^e Ramaz, Claudine, Ecole de Médecine. | MM. Fréd. Hämmerli, Ec. de Chimie. |
| M. Eug. Gailloud, Institut patholog. | Joseph Pianca, Policlinique. |
| | Séraphin Arlaud, Morgue judic. |

